

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Acompte sur subventions de fonctionnement aux offices de tourisme du Châtelleraudais

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, la CAPC soutient l'accueil touristique en participant au fonctionnement des offices de tourisme.

En 2011, compte tenu des évolutions récentes en matière de classement des offices de tourisme, un audit diligenté par la CAPC sur leur réorganisation a été lancé. Les résultats de ce travail sont attendus pour le mois de mars. D'ici là, afin de ne pas pénaliser les structures existantes dans leur fonctionnement, il est proposé de soutenir financièrement les deux structures employeurs (offices de tourisme de Vouneuil-sur-Vienne et de Châtelleraudais) sur la base d'un quart de l'aide annuelle attribuée en 2011.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa 1 - 1 et alinéa 1-2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire, ainsi que les actions de développement économique d'intérêt communautaire,

VU les délibérations n°1 du conseil de communauté de la communauté de commune du pays châtelleraudais du 5 février 2001 et n°2 du 12 novembre 2001 déclarant d'intérêt communautaire le soutien des partenaires privés dans leurs projets de développement ainsi que la gestion et l'entretien des bâtiments des offices de tourisme de Bonneuil-Matours, Châtelleraudais et Vouneuil-sur-Vienne,

VU la délibération n°2 du conseil communauté du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article L1612-1 du CGCT autorisant l'autorité territoriale, avant le vote du budget primitif, à engager, liquider et mandater des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération soutient les offices de tourisme dans leur fonctionnement pour l'accueil touristique sur le territoire.

Délibération du bureau prise par délégation

du 6 février 2012

n°2

page 2/2

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer un acompte sur les subventions de fonctionnement pour le premier trimestre 2012, basé sur 25% de la subvention 2011, pour un montant total de 28 000 € :

Offices de tourisme	Aide 2011	Subvention proposée pour le 1er trimestre 2012
OT Châtelleraut	99 000	24 750
OT Bonneuil- Matours	13 000	/
OT Vouneuil-sur-Vienne	13 000	3 250

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 95.10 / 6574 / 4400.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 07/02/12, n° 616
Publié au siège de la CAPC, le 07/02/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM